

Charte d'usage des Technologies d'Information et de la Communication (TIC)

Collège Henri Pitot

La charte fixe les règles liées à l'usage des TIC. Elle définit les conditions d'utilisation du réseau informatique, du réseau internet et des services multimédias au collège. Elle s'applique à tout utilisateur.

PRÉAMBULE :

L'accès et l'utilisation des nouvelles technologies sont une priorité et s'inscrivent dans les missions pédagogiques et éducatives de l'Éducation Nationale. Cette offre permet de réduire les inégalités d'accès aux nouvelles technologies, de former l'ensemble des élèves, et de travailler de façon innovante, en intégrant l'outil informatique et l'internet.

1/ ACCÈS ET UTILISATION :

Chaque utilisateur se voit attribuer en début d'année des identifiants et des mots de passe personnels et confidentiels :

- pour l'accès au réseau du collège
- pour l'ENT (Espace Numérique de Travail) et Pronote

DROITS DE L'UTILISATEUR	DEVOIRS DE L'UTILISATEUR
<ul style="list-style-type: none">- Bénéficier d'un accès à l'outil informatique grâce à la disposition d'ordinateurs au CDI, en salle de technologie (salle W3 et W4) et en salle informatique (W6) sous la responsabilité d'un adulte- Bénéficier d'un accès contrôlé et sécurisé à internet- Bénéficier de ressources numériques- Travailler et apprendre autrement grâce à l'introduction dans les pratiques pédagogiques de l'informatique et d'internet- Être formé, accompagné et responsabilisé à l'utilisation des nouvelles technologies- Être informé des risques et des dangers liés aux nouvelles technologies- Échanger et stocker des données via l'ENT- Bénéficier d'une messagerie personnelle via l'ENT	<ul style="list-style-type: none">- Respecter le matériel à disposition, ne rien détériorer volontairement- Ne pas utiliser de logiciel de piratage ou introduire des programmes malveillants (virus, malwares)- Toujours n'utiliser que ses propres codes de connexions (ne jamais les communiquer)- Se déconnecter à la fin de chaque session- Ne pas accéder, modifier ou détruire des informations appartenant à d'autres utilisateurs- Prévenir l'adulte pour tout problème ou anomalie constatée

2/ LA LOI

DROITS DE L'UTILISATEUR	DEVOIRS DE L'UTILISATEUR
- Être protégé dans ses convictions et libre de ses choix	-Respecter le principe de neutralité et de laïcité en ne diffusant aucune donnée à caractère politique, religieuse ou idéologique
- Être protégé de tout contenu illicite ou choquant	-Ne pas visionner ou diffuser des documents, images ou vidéos incitant à toute forme d'acte illégal ou interdit aux mineurs (pornographie, apologie du terrorisme ou de tout autre crime, drogue, pédophilie, racisme etc.)
- S'opposer à l'utilisation de son image sans autorisation, c'est le droit à l'image	- Ne pas prendre en photo ou vidéo une personne sans son autorisation -Ne pas diffuser une photo ou une vidéo d'une personne sans son autorisation
- Être respecté dans son intégrité physique et morale	-Ne pas porter atteinte à l'honneur d'autrui en véhiculant ou en diffusant de fausses informations, des rumeurs, ou des injures : c'est de la diffamation
- Préserver sa vie privée	-Ne pas porter atteinte à la vie privée en véhiculant ou en diffusant des informations personnelles ou intimes.
- Garantir la propriété intellectuelle	-Ne pas copier, échanger, télécharger ou diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux, des vidéos ou toute autre œuvre

Toutes les activités de l'élève sur le réseau sont enregistrées dans un historique .Celui-ci est effacé à la fin de l'année scolaire.

Le non-respect des principes et règles établis pourra entraîner selon la gravité une punition ou une sanction prévue au règlement intérieur voire une sanction pénale si l'infraction en relève.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à la respecter dans son intégralité.

Signature de l'élève :

Signature des parents :